



## TRANSPORT SCOLAIRE DANS LES 14 COMMUNES DES BAUGES

Aillon-Le-Jeune, Aillon-Le Vieux, Arith, Bellecombe-en-Bauges,  
Doucy-en-Bauges, Ecole, Jarsy, La Compôte, La Motte-en-Bauges,  
Le Châtelard, Le Noyer, Lescheraines, Saint-François-de-Sales, Sainte-Reine

### Foire aux questions

- *Mon enfant n'était pas inscrit au transport scolaire en 2021/2022 mais je dois l'inscrire pour l'année scolaire 2022/2023. Je n'ai pas reçu de dossier. Comment faire ?*

**> S'il s'agit d'un élève de primaire ou d'un collégien :**

L'inscription se fait par correspondance avant le 15 juin 2022:

- en se procurant un dossier papier auprès de l'antenne de proximité des Bauges située 240 avenue Denis Therme au Châtelard
- ou en téléchargeant le dossier dans l'espace scolaire du site [synchro.grandchambery.fr](https://synchro.grandchambery.fr) :

**A noter :** pour prendre connaissance du [règlement d'exploitation des services de transport scolaire](#) de Grand Chambéry, il faut le télécharger dans l'espace scolaire du site Synchro.

**> S'il s'agit d'un lycéen :**

L'inscription se fait en ligne, à partir du 3 mai 2022, sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (<https://www.auvergnerhonealpes.fr/254-savoie.htm>).

Inscrivez-vous sans tarder. À compter du 20 juillet 2022, un complément de 30 € par élève inscrit sera demandé à la famille.

- *Mon enfant est **en garde alternée**. Il doit utiliser 2 services de transport scolaire différents pour se rendre chez chacun de ses parents. Dans le courrier accompagnant le dossier d'inscription, il est écrit qu'il faut souscrire **un seul abonnement**. Il n'aura donc qu'une seule carte ?*

> Oui, la carte Oûra fonctionnera pour les 2 services. C'est la contremarque transport scolaire qui précisera les 2 services auxquels il sera inscrit.

- *La photocopie de la **carte d'identité de mon enfant** est demandée parmi les justificatifs à joindre au dossier. Il n'en a pas encore, que faire ?*

> Il faut joindre, à la place, une photocopie du livret de famille.

- *Il m'est demandé de **retourner la carte Oûra** avec la demande d'inscription, mais **l'année scolaire n'est pas terminée**. Faut-il quand même que je la joigne ?*

> Oui, il faut retourner la carte Oûra même si l'année scolaire en cours n'est pas terminée et à condition que vous ne n'utilisiez pas pour d'autres trajets. La contremarque est à conserver.

La carte Oûra et la nouvelle contremarque transport scolaire de votre enfant vous seront expédiées à votre domicile avant la rentrée scolaire.

Si vous avez besoin d'utiliser votre carte Oûra pour d'autres trajets, vous pouvez la conserver en informant l'antenne des Bauges.

- **Faut-il *obligatoirement* créer une *carte Oûra* pour utiliser un service de transport scolaire ?**
  - > Oui, la carte Oûra est obligatoire pour utiliser un service de transport scolaire. Cette carte est nominative, a une durée de validité de 5 ans et coûte 5€.
- **Mon enfant a perdu sa carte Oûra. Que faire ?**
  - > Il faut que vous en informiez l'antenne des Bauges. Un duplicata vous sera adressé et vous sera facturé 8€. (Une nouvelle photo ne sera alors pas nécessaire.)
- **Mon enfant dispose déjà d'une carte Oûra pour la SNCF. Faut-il cocher qu'il en a déjà une ?**
  - > Oui, la carte Oûra est une carte unique des transports publics en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle fonctionne pour le train, le bus ou le vélo pour les réseaux qui y ont adhéré. Puisqu'il dispose déjà du support Oûra, votre enfant ne recevra pas de nouvelle carte. Celle-ci sera rechargée à distance. Par contre, pour accéder aux services de transport scolaire, il recevra la contremarque transport scolaire.

*Je n'ai donc pas besoin de joindre la photocopie de sa carte d'identité ni sa photo. C'est bien ça ?*

> Tout à fait.

*Avec sa carte Oûra, mon enfant pourra-t-il voyager sur le réseau Synchron BUS ?*

> Oui, son abonnement lui permettra d'utiliser le transport scolaire auquel il est inscrit mais également les lignes régulières du réseau urbain et les services de transport à la demande du réseau Synchron BUS.

Par contre, les lignes régulières régionales au départ des Bauges et le transport à la demande des Bauges ne fonctionnent pas avec cet abonnement. Pour utiliser ces services, il faudra qu'il paye un trajet.

- **Mon enfant était en 3<sup>ème</sup> cette année et passe au lycée. J'ai reçu un dossier d'inscription Grand Chambéry. Est-ce celui-là que je dois utiliser ?**
  - > Non, pour les lycéens, l'inscription doit être réalisée en ligne, à partir du 3 mai 2022, sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (<https://www.auvergnerhonealpes.fr/254-savoie.htm>). Inscrivez-vous sans tarder. À compter du 20 juillet 2022, un complément de 30 € par élève inscrit sera demandé à la famille.
- **Dans les Bauges, le transport scolaire est réalisé par les Transports Francony. Pourquoi le dossier est-il à télécharger sur le site de Synchron BUS? Le transporteur va-t-il changer ?**
  - > Non, ce sont toujours les Transports Francony qui réalisent le transport scolaire dans les Bauges. Mais c'est Synchron BUS qui édite les titres de transport pour le compte de Grand Chambéry.
- **Je bénéficie de l'allocation pour absence de transport. Comment dois-je faire ma demande à Grand Chambéry ?**
  - > Les demandes sont à faire à Grand Chambéry pour les élèves de primaire, de collège et de lycée, qu'ils soient demi-pensionnaires ou internes. Les démarches sont à faire en fin d'année scolaire. Le dossier est à compléter et ses pièces justificatives sont à télécharger à l'adresse suivante : <https://simplici.grandchambery.fr/>

**A noter :** L'allocation est versée en une seule fois après l'année scolaire pour laquelle elle est sollicitée.